

# Un intrus sème la panique au lycée

L'incident a causé des rumeurs du côté du lycée Jean-Moulin. Vendredi 27 septembre, vers 12 h 45, un adolescent habitant Val-de-Reuil, s'est introduit dans la cour de l'établissement scolaire des Andelys. L'intrus, menaçant, cherchait à régler un différend avec un élève du lycée.

Particulièrement vindicatif, l'adolescent aurait laissé entendre qu'il était armé d'un couteau. Dès lors, l'alerte a été donnée. Prenant très au sérieux la menace, les gendarmes se rendent immédiatement au lycée. À leur arrivée, le Rolivalois avait déjà quitté les lieux. Il ne sera resté que quelques minutes dans la cour.

## 17 gendarmes mobilisés

En attendant de le localiser, une partie des 17 militaires mobilisés à la suite de cet incident est restée stationnée devant l'établissement afin d'en assurer la sécurité.

Dans le même temps, un autre détachement procède à l'interpellation de l'adolescent à Val-de-Reuil peu avant 15h. Lors de cette interpellation, les gendarmes n'ont pas retrouvé trace d'un éventuel couteau. Dans la foulée, le lycéen est conduit dans les bureaux de la compagnie des Andelys afin d'être entendu.

## Un différend entre adolescents

Devant les enquêteurs, les deux adolescents sont restés évasifs au sujet de l'origine de leur différend. Samedi 28 septembre, le jeune Rolivalois a été présenté devant le juge d'instruction et doit être convoqué prochainement devant le tribunal pour enfants. Dans l'attente de cette convocation, il a été placé sous contrôle judiciaire et a interdiction de paraître devant le lycée des Andelys.

À la suite de cet incident, la direction du lycée Jean-Moulin a décidé de renforcer le contrôle des accès à l'établissement. Les élèves doivent désormais justifier qu'ils sont bien scolarisés au lycée afin d'entrer.



Les gendarmes sont intervenus vendredi 27 septembre à la suite d'une intrusion au lycée Jean-Moulin des Andelys.